

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 21 mars 2016 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2016-03-07

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le septième jour du mois de mars de l'an deux mille seize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no.4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2016-03-081

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 07 mars 2016 avec les modifications suivantes :

AJOUTER:

5.9 Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.4 et directive de changement no.1 – Travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable.

REPORTER :

L'item 14.4

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-082

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2016 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 29 FÉVRIER 2016.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 février 2016 et de la séance spéciale tenue le 29 février 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves

Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2016 et de la séance spéciale du 29 février 2016, tels que rédigés par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2016-03-083

DEMANDE DE COMMANDITE DU CENTRE RESSOURCES-FEMMES DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que le Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton tiendra son évènement bénéfice annuel 2016, le samedi 4 juin prochain à la Salle Laurent-Paquin et que cette année, les organisateurs offrent une toute nouvelle formule, mettant en vedette Geneviève Gagnon, humoriste professionnelle;

Attendu que la Ville est sollicitée pour devenir partenaire majeur de cette soirée, soit par une commandite;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton à titre de contribution pour l'évènement bénéfice annuel 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-084

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA FONDATION LA CLÉ SUR LA PORTE.

Attendu que l'organisme La Clé sur la Porte de Saint-Hyacinthe vient en aide aux femmes victimes de violence conjugale ainsi que leurs enfants;

Attendu qu'environ 100 femmes et autant d'enfants sont hébergés chaque année pour des séjours variant de quelques jours à quelques mois;

Attendu que cet organisme offre, à toute heure du jour ou de la nuit, un service d'écoute, soit en personne ou au téléphone, pour informer les femmes de leurs droits ou des ressources disponibles, les écouter et les soutenir dans leurs démarches médicales, juridiques et économiques;

Attendu que ces services sont gratuits et qu'une aide financière de la ville est sollicitée;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la Fondation La Clé sur la Porte à titre d'appui financier à cet organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-085

PROJET TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI, PROPOSÉ PAR LE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI COMTÉ DE JOHNSON.

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région et amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi propose un programme en deux volets : Apprenti-stage et Expérience Travail-Été;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est sollicitée pour faire partie de ce programme;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de participer à ce programme;

D'autoriser le paiement d'un montant suffisant pour la participation de 7 jeunes résidents à Acton Vale, à titre de contribution à Carrefour jeunesse emploi comté de Johnson. De financer cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-086

INVITATION À LA 23^e DÉGUSTATION VINS ET FROMAGES ORGANISÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Chevaliers de Colomb – Conseil 2825-14 Acton Vale, pour l'achat de DEUX (2) billets au coût de 50.00 \$ chacun pour assister à la « Dégustation vins et fromages » qui aura lieu le 02 avril 2016, au Centre Communautaire d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2016-03-087

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT FINAL DE LA FACTURE À LA MRC D'ACTON POUR LES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU LECLERC.

Attendu que des travaux sont terminés dans le cours Leclerc;

Attendu que la MRC d'Acton a procédé à la facturation pour les dépenses encourues à ce jour dans le traitement du dossier du cours d'eau;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, les coûts engagés par la MRC d'Acton sont répartis entre les municipalités concernées;

Attendu que la Ville d'Acton Vale adoptera un règlement de tarification des dépenses pour les travaux du cours d'eau Leclerc;

Attendu que le total de la facture finale s'élève à 152,14 \$;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 152,14 \$, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-460-00-529, la facture portant le numéro CRF1600019, émise à cet effet par la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 294-2016 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Bruno Lavallée donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le « Règlement pour la répartition des dépenses relativement aux travaux exécutés dans le cours d'eau Leclerc ».

Rs.2016-03-088

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 4 575 355 À LA CORPORATION DE GESTION ET DE PROMOTION DU PARC INDUSTRIEL ACTON VALE INC.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à La Corporation de Gestion et de Promotion de Parc Industriel Acton Vale Inc. (CGPPIAV) le lot 4 575 355 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 14 928.1 mètres carrés, situé dans le parc industriel au prix de 0.30 \$ le pied carré, incluant les taxes applicables;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-089

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION DES ÉLUS (ES) AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour l'inscription de HUIT (8) personnes au Congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui aura lieu les 12 et 13 mai 2016 à l'Hôtel Hilton de Québec;

De payer, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, le coût d'inscription des congressistes ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès. Les dépenses reliées au conjoint sont à la charge du congressiste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-090

MANDAT D'ACTE DE SERVITUDE POUR LES SERVICES PUBLICS/PHASE II DE LA RUE PELCHAT

Attendu la réalisation des travaux de la phase II de la rue Pelchat;

Attendu que pour procéder à l'installation des poteaux pour le téléphone et l'électricité, la Ville d'Acton Vale doit céder une servitude au profit des entreprises de services publics;

Attendu qu'il y a lieu de mandater un notaire pour la rédaction et la publication de l'acte de servitude;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De mandater Me François Deslandes, notaire pour la rédaction et la publication d'une servitude au profit des entreprises de services publics pour le développement domiciliaire, Phase II de la rue Pelchat;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-091

RÉSOLUTION RELATIVE À UN PARTENARIAT AVEC LA MRC D'ACTON ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.

Attendu la possibilité pour la Ville d'Acton Vale d'être partenaire d'une entente de développement culturel avec la MRC d'Acton et le ministère de la Culture et des Communications;

Attendu que le projet consiste à créer une application mobile gratuite et accessible par téléphone intelligent ou tablette numérique permettant de bonifier et optimiser trois circuits sur le territoire de la MRC d'Acton;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de verser une somme de 2 000 \$ si le projet se réalise au cours du délai prévu par l'entente de développement culturel. D'autoriser cette dépense ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-190-00-970.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-092

RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONCEPTION ET LA MISE EN PLACE D'UNE EXPOSITION ITINÉRANTE.

Attendu la possibilité pour la Ville d'Acton Vale d'être partenaire d'une entente de développement culturel avec la MRC d'Acton et le ministère de la Culture et des Communications;

Attendu que le projet consiste à concevoir et mettre en place une exposition itinérante sur un sujet en lien avec la Ville d'Acton Vale et qui sera installée, lorsque terminée, dans 2 endroits publics ou privés dans la MRC d'Acton permettant une accessibilité gratuite aux citoyens;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de verser une somme de 2 000 \$ et devenir partenaire et promoteur dudit projet. D'autoriser cette dépense ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-190-00-970.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-093

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO. 4 ET DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO.1 – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.4 et directive de changement no.1 relatif aux travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable;

Attendu la recommandation de monsieur Jean-Pierre Fortier, ingénieur, chargé de projet adjoint de la firme exp;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement d'une retenue de 292 962.48 \$ taxes incluses, à T.G.C. Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 1;

De financer cette dépense de 292 962.48 \$ à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 272-2014;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 4 et directive de changement no.1 –Travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Incendie – Février;
- b) Bibliothèque municipale – Janvier.

Le conseil prend acte.

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2016-03-094

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 28-01-2016 au 28-02-2016	121 913.06 \$
• Paiements par AccèsD du 23-01-2016 au 29-02-2016	156 852.63 \$
• Salaires et REER pour le mois de février 2016	115 226.20 \$

Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de février 2016	239 595.04 \$
Grand Total	633 586.93 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-095

LETTRE DE DÉMISSION DE MADAME JULIE TOUGAS.

Attendu la réception d'une lettre de madame Julie Tougas informant de sa démission en tant qu'employé au poste de coordonnatrice – ressources humaines et communication;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la démission de madame Julie Tougas au poste de coordonnatrice – ressources humaines et communication. Cette démission est effective au 1^{er} avril 2016;

De remercier Mme Tougas pour l'excellent travail qu'elle a effectué comme coordonnatrice – ressources humaines et communication

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-096

EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE – RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS.

Attendu la démission de madame Julie Tougas au poste de coordonnatrice –ressources humaines et communications ;

Attendu la recommandation de la directrice générale;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de madame Vicky Lessard, déjà à l'emploi pour le remplacement du congé de maternité de madame Tougas, à titre de coordonnatrice – ressources humaines et communications. Le salaire de madame Lessard demeure le même et ses conditions de travail seront déterminées par la politique des cadres en vigueur. Également, son statut sera celui d'un cadre régulier dès le 8 mars 2016, vu la période de cadre à l'essai complétée au cours de la dernière année, à titre d'employée temporaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-097

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DE FOSSÉS POUR L'EXERCICE 2016.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 24 février 2016 à 10 h 30 à l'Hôtel de Ville quant au fauchage de fossés pour l'exercice 2016;

Attendu que SIX (6) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 19 930.41 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-320-00-521 pour le fauchage de fossés pour l'exercice 2016;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Entreprise R.M.** au coût suivant :

- 48.50 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 1^{ère} coupe sur approximativement 37.5 km (sections A et B) du croquis;
- 208.18 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 1^{ère} coupe sur approximativement 16.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;
- 208.18 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 2^e coupe sur approximativement 16.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;
- 208.18 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 3^e coupe sur approximativement 54 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-098

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – RECOPIAGE DES LIGNES DE RUE DÉJÀ EXISTANTES, POUR L'EXERCICE 2016.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 24 février 2016 à 11 h00 à l'Hôtel de Ville quant au marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, pour l'exercice 2016;

Attendu que NEUF (9) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu SIX (6) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 25 622.68 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-355-00-639, sur acceptation des travaux, pour le marquage de la chaussée –recopiage des lignes de rue déjà existantes, pour l'exercice 2016;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : ***Société de Marquage du Québec*** en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 24 février 2016 pour le marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, au coût de 25 622.68 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-099

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – CAMION TRACEUR, POUR L'EXERCICE 2016.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 24 février 2016 à 11 h15 à l'Hôtel de Ville quant au marquage de la chaussée – Camion traceur, pour l'exercice 2016;

Attendu que NEUF (9) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 7 381.87 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-355-00-639, sur acceptation des travaux, pour le marquage de la chaussée – Camion traceur, pour l'exercice 2016;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : ***Marquage et Traçage du Québec*** en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 24 février 2016 pour le marquage de la chaussée – Camion traceur, au coût de 7 381.87 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...L'item 14.4 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2016-03-100

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION À BENNE BASCULANTE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander, par voie d'invitation, des soumissions, pour la fourniture d'un camion à benne basculante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-101

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION 10 ROUES.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions, pour la fourniture d'un camion 10 roues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-102

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'UNE RÉTROCHARGEUSE.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander, par voie d'invitation, des soumissions, pour la fourniture d'une rétrochargeuse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-103

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À DEMANDER UNE AIDE FINANCIÈRE.

Attendu que le récréologue entend faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'assistance financière aux manifestations locales de la fête nationale du Québec;

Attendu que cette demande est pour l'organisation de la fête nationale;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le récréologue à faire cette demande auprès du ministère;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le récréologue à demander et signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière dans le cadre du d'assistance financière aux manifestations locales de la fête nationale du Québec, auprès du

ministère de l'Éducation, Enseignement supérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Le conseil en prend acte.

VARIA

Rs.2016-03-104

VOTE DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR JEAN-NOËL TRAHAN ET AUX MEMBRES ORGANISATEURS DES LIONS.

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu de féliciter monsieur Jean-Noël Trahan pour sa nomination « Personnalité Distinction 2016 » lors du Gala distinction, édition 2016 et de féliciter les membres organisateurs de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h12.

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Les véhicules qui seront achetés est-ce pour remplacer les véhicules incendiés?
Mme Cynthia Lapointe	<ul style="list-style-type: none">• Apporte des commentaires relatifs au souper bénéfice pour son fils.• Suite à une correspondance provenant de la Ville, qui découle d'une demande formulée par madame, demande s'il était possible, dans ces dites correspondances, d'avoir des mots d'encouragements pour ses fils.
M. Pierre Delorme	<ul style="list-style-type: none">• Demande qu'elles sont les démarches relativement au règlement 293-2016.
M. Mathieu Lacharité	<ul style="list-style-type: none">• Demande, si lors de la tenue du registre, les noms déjà déposés pour la pétition étaient pris en considération. (règlement 293-2016)
M. Mark Lapointe	<ul style="list-style-type: none">• Pourquoi dans les procès-verbaux, il n'y a pas les réponses aux questions formulées par les citoyens.

	<ul style="list-style-type: none">• Que veut dire « à même le poste budgétaire »?• Au point 4.4, pourquoi il n'y a pas eu un montant accordé comme aux points précédents?• Demande quel est le coût pour l'inscription aux assises.
--	---

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quarante minutes (20;40).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date